

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du 24 AVRIL 2024

NOTE EXPLICATIVE (FAQ)

1. Combien d'administrateurs indépendants siègent au Conseil d'Administration ? Le Conseil d'administration d'AB InBev ne devrait-il pas être composé d'une majorité d'administrateurs indépendants ? Comment AB InBev justifie-t-elle le nombre actuel ?

Notre Conseil d'Administration se compose de 15 membres, dont quatre sont indépendants au sens du droit belge. AB InBev respecte pleinement le Code belge de gouvernance d'entreprise, qui recommande que les sociétés aient au moins trois administrateurs indépendants.

Étant donné que notre Conseil d'Administration est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs, nous sommes convaincus que le fait d'avoir quatre administrateurs indépendants offre l'équilibre approprié pour garantir que les intérêts de tous les actionnaires soient pris en compte. De plus, bien que le Président Barrington et les Administrateurs Mancuso et Santo Domingo ne soient pas considérés comme des administrateurs indépendants en vertu du droit belge, ils ne représentent pas l'Actionnaire de Référence d'AB InBev. Ils ont été nommés par nos Actionnaires Restreints (dont Altria et Bevco représentent une grande partie). Altria et Bevco ne font pas partie du même groupe que notre Actionnaire de Référence.

2. AB InBev respecte-t-elle l'exigence belge en matière de diversité des genres au Conseil d'Administration (exigeant qu'au moins un tiers des membres du Conseil d'Administration soit d'un autre sexe que les autres membres du Conseil d'Administration) ?

Oui nous respectons cette exigence. AB InBev a cinq Administrateurs qui sont des femmes pour un total de 15 administrateurs, respectant l'exigence belge en matière de diversité des genres depuis avril 2019.

AB InBev vise à offrir des opportunités égales dans le processus de nomination d'administrateurs (potentiels). La sélection des candidats à la fonction d'administrateur est basée sur des critères objectifs détaillés dans notre Charte du Comité de Nomination (incluse dans notre Charte de gouvernance d'entreprise et disponible via :

<https://www.ab-inbev.com/investors/corporate-governance/corporate-governance-documents.html>)

Notre objectif est d'avoir un Conseil d'Administration équilibré en tenant compte principalement des compétences, de la formation, de l'expérience et des antécédents de chaque membre du Conseil d'Administration. Évidemment, en tant que société belge cotée en bourse, nous respectons toujours toutes les règles et réglementations locales, et nous continuerons à le faire.

AB InBev poursuivra ses efforts pour favoriser la diversité des genres au sein de son Conseil d'Administration dans les années à venir.

3. Pourquoi MM. Barrington, Mancuso et Santo Domingo ne sont-ils renommés que pour un mandat d'un an ?

MM. Barrington, Mancuso et Santo Domingo sont des Administrateurs d'Actions Restreintes nommés sur proposition des Actionnaires Restreints. Conformément à l'article 19.4 (b) de nos statuts, ces Administrateurs d'Actions Restreintes sont nommés pour des périodes d'un an renouvelables.

Conformément à nos statuts, les droits de nomination des Actionnaires Restreints pour l'assemblée générale de 2024 sont basés sur le nombre d'actions détenu par eux à la fin de 2023.